
*Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-4 ;
Vu les statuts de l'Université Rennes 2 modifiés le 3 mars 2023 et notamment l'article 11-2 ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Rennes 2 approuvé le 8 février 2008.*

Délibération CAC n° 12 – 2025

Point 1 – Élection à la présidence du conseil académique

Le Président de l'Université Rennes 2, Vincent GOUËSET, propose le nom d'Emmanuel GUISELIN à la présidence du conseil académique.

Les membres du conseil académique sont invités à se prononcer à bulletins secrets sur cette proposition.

Membres en exercice : 79

Vote du conseil académique

Votants : 57

Présents : 39

Représentés : 18

50 oui

2 non

3 blancs

2 nuls

Le Président de l'Université Rennes 2

Vincent GOUËSET

Emmanuel GUISELIN est élu Président du conseil académique plénier.

*Publiée au registre des actes administratifs de l'Université Rennes 2 le : *
Transmise au recteur de la région académique le : 17 juillet 2025*

* 17 juillet 2025